

## SPORT CEREBRAL

### Comment « muscler » son cerveau .

avec le soutien du Conseil Départemental et le financement de la conférence des Financeurs

L'Association AJPA propose 5 ateliers ludiques pour travailler et développer votre mémoire dans la convivialité. La présentation du programme et les inscriptions se feront le **jeudi 9 novembre à 14h30** au centre Socio-Culturel à Soufflenheim (rue du patronage, salle Henri Loux).

Ces ateliers gratuits sont destinés à tous les retraités et auront lieu les jeudis de 14h30 à 16h30 jusqu'au 14 décembre.

Pour plus de d'information **tél. : 03 88 51 68 98**

Au fil de l'âge avec l'AJPA



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



## CONDUITE ET SECURITE

Venez participer aux séances pour prévenir les accidents et améliorer votre sécurité au volant : conseils pour apprendre à **gérer les situations dangereuses** et **bénéficier d'une information sur les nouveautés du code de la route**.

Des formateurs diplômés vous sensibiliseront aux attitudes à adopter pour conduire en toute quiétude.

### **Informations pratiques**

Calendrier des séances : Séance 1 : mardi 14 novembre 2017 de 14h30 à 16h30  
Séance 2 : mardi 21 novembre 2017 de 14h30 à 16h30  
Séance 3 : mardi 28 novembre 2017 de 14h30 à 16h30

Lieu : Mairie de Lauterbourg 19-21, rue de la 1ère Armée 67630 LAUTERBOURG

Participation pour l'ensemble du cycle : Atelier gratuit sur inscription auprès de l'association **Atout Age Alsace**

Contact et renseignements : secrétariat : 03 89 20 79 43 - Mail : [atoutagealsace@gmail.com](mailto:atoutagealsace@gmail.com)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SDEA

Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

## Le SDEA ne soutient aucun démarchage commercial

Certains des usagers du SDEA ont été destinataires d'une offre commerciale de la Générale des Eaux Services pour un «Contrat d'Assistance Fuites». Dans le cadre de son devoir d'information, le SDEA tient à préciser à ses usagers que cette offre est à la seule initiative de cette société.

### INSTALLATIONS PRIVATIVES D'EAU, la responsabilité de l'utilisateur

L'objet de la proposition concernant exclusivement **les installations privées d'eau**, l'utilisateur a le choix de souscrire ou non à ce type de service.

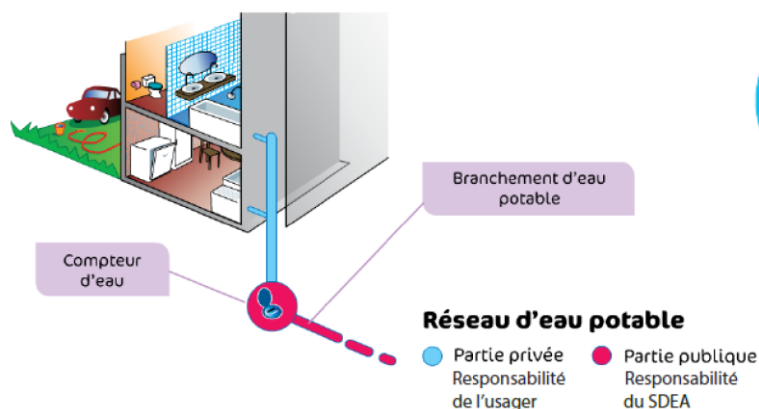
### INSTALLATIONS PUBLIQUES D'EAU, la responsabilité du SDEA

En revanche, le SDEA rappelle que, conformément aux dispositions des règlements de service d'eau potable, la partie canalisation de branchement située entre :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique (implantée dans la voirie)
- et le compteur et l'installation de comptage (placée généralement dans un regard en début de propriété ou dans l'immeuble desservi)

**font partie des installations publiques et relèvent de la responsabilité du SDEA.**

Le SDEA se tient à l'entière disposition de ses usagers par téléphone au 03.88.19.29.19, ou, en dehors des horaires d'ouverture au 03.88.19.97.09.



en  
savoir  
+

[www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)

### Contact presse :

SDEA : Sandra Frémon - Tel : 03 88 19 31 08 - Port : 06 15 58 67 02

E-mail : [sandra.fremon@sdea.fr](mailto:sandra.fremon@sdea.fr)